

La Commission européenne présente un plan pour créer des centres de migration de l'UE

écrit par Marcher sur des oeufs | 25 juillet 2018



Illustration : des migrants, dépourvus, smartphone en main, chacun son sien dis !

Organisation à grande échelle de l'invasion migratoire...

URL : <http://tass.com/world/1014644>

URL page traduction – raccourcie Google :
<https://goo.gl/B5rMJo>

DATE : 24/07/2018

MOSCOU, 24 juillet. / TASS /. La Commission européenne a présenté les grandes lignes de la création de « centres contrôlés » pour établir le statut de migrant de l'UE et a fourni des mesures supplémentaires pour recevoir ceux qui ont été sauvés dans la mer Méditerranée. Le site Web de l'organisation a publié mardi un communiqué de presse sur ce sujet.

Selon le plan, les « centres contrôlés » deviendront le premier point d'arrivée pour les migrants arrivant dans l'UE, quel que soit le port de

débarquement. Les centres seront gérés par l'État hôte avec le soutien total des garde-frontières européens, des experts en matière d'asile, des contrôleurs de sécurité et des agents de retour. Tous les coûts seront couverts par le budget de l'UE. Un soutien financier sera également fourni aux États membres de l'UE acceptant les transferts des personnes débarquées (6 000 € par personne).

« Pour tester le concept, une phase pilote appliquant une approche flexible pourrait être lancée dès que possible », indique le communiqué de presse. « La Commission fournira également un point de contact central à coordonner entre les États membres participant aux efforts de solidarité – à titre de mesure intérimaire jusqu'à ce qu'un système à part entière puisse être mis en place dans le contexte des réformes du régime d'asile européen commun en cours. »

Afin de réduire les décès de migrants en mer, la Commission européenne a exhorté tous les États côtiers de la Méditerranée à établir des zones de recherche et de sauvetage, ainsi que des centres de coordination des opérations de sauvetage maritime (MRCC). La Commission européenne souhaite également éviter les « facteurs d'attraction » en n'offrant pas de possibilités de réinstallation à toutes les personnes débarquées nécessitant une protection internationale. Le communiqué de presse stipule que « les points de réception doivent être établis le plus loin possible des points de départ irréguliers ».

Les ambassadeurs de l'UE devraient discuter plus en détail du concept de « centres contrôlés » le 25 juillet. Ils discuteront également des arrangements de débarquement régionaux. Le débat aura lieu le 30 juillet à Genève, lors d'une réunion avec l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) et le HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). « Ce n'est qu'une fois qu'une approche commune sera adoptée par l'UE que les pays tiers intéressés

seront sensibilisés », a souligné le communiqué de presse.

—Les résultats du sommet de juin—

Le sommet de l'UE, qui s'est tenu le 29 juin, a approuvé une déclaration finale sur la migration. À la suite du sommet, la Commission européenne a été invitée à développer le concept de centres spéciaux contrôlés et de centres de migration dans les pays tiers, afin de sélectionner les réfugiés qui ont le droit de demander l'asile et de les envoyer dans l'UE. Ceux qui ont besoin d'aide (en premier lieu, les personnes qui fuient des zones de guerre actives) devraient être envoyés aux États membres de l'UE sur une base volontaire. Les pays n'auraient aucun quota spécial pour recevoir un nombre particulier de réfugiés.

Le document publié sur les résultats du sommet indique également que l'UE devrait augmenter le financement des opérations visant à empêcher les migrants illégaux d'entrer sur le territoire des pays européens, ainsi que le financement d'activités similaires en Turquie et dans les pays africains.